

Drogues

Considérant que :

- la question des consommations de drogues s'inscrit comme relevant du secteur de la santé ;
- la politique répressive envers les consommateurs de drogues s'avère inadaptée à l'évolution des cultures et pratiques, maximalise les risques et accentue une stigmatisation portant atteinte à la citoyenneté de ceux-ci (droits de l'homme, droit à la santé, droit à l'éducation, droit au respect,...).

Le niveau local est confronté aux citoyens usagers de drogues. C'est à ce niveau que se concrétisent les stratégies nationales et internationales.

Face à la complexité des situations et à l'obligation de réponses, les élus locaux ont la responsabilité de mettre en cohérence les diverses stratégies mises en œuvre par les acteurs de terrain.

Ce niveau s'avère donc aussi le plus approprié pour collecter les informations et les expériences susceptibles d'enrichir le débat portant sur l'adaptation des législations et règlements aux niveaux nationaux et supranationaux.

En conséquence et afin de soutenir le développement de politiques locales intégrées, équilibrées et innovantes, nous demandons :

- Que les états et les régions développent des réglementations et des systèmes de financement favorisant les coopérations locales intersectorielles ;
- Que la répartition des dépenses publiques dans le domaine des drogues soit en cohérence avec la volonté affichée d'équilibre entre réduction de l'offre, réduction de la demande et réduction des dommages ;
- Que la réduction de la demande et la réduction des dommages soient reconnues par les conventions internationales sur les stupéfiants au même niveau que la réduction de l'offre ;
- Que les autorités locales soient dotées des moyens et des marges de manœuvre nécessaires à l'expérimentation de réponses innovantes respectueuses des libertés individuelles et tenant compte de la diversité des situations.